DLP 21-1-82909.52

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "
(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41 42

ABONNEMENT ANNUEL 85 F
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P. Montpellier 5238-67

N° 1 - 14 janvier 1982

VIGNE

ESCA ou APOPLEXIE :

Différents champignons lignicoles, notamment ceux responsables de l'esca et de l'eutypiose, montrent une recrudescence marquée dans de nombreux vignobles. Les causes, liées au mode de conduite, en sont multiples et l'accent peut être mis en particulier sur le problème de l'alimentation, et sur tous les phénomènes entravant la protéosynthèse.

Cette année, il est possible de recourir encore aux formulations habituelles à base d'arsenite de soude : on doit apporter 1250 grammes d'arsenite à l'hectolitre d'eau soit 2,5 litres de produit commercial (cette dose doit être réduite en cas de période humide et sur cépages sensibles).

Remarque importante :

Attendre, avant de traiter, un délai de 15 jours après la taille et ne pas traiter à moins de 15 jours à 3 semaines avant débourrement et opérer sur des bois ressuyés. Les ceps ayant subi des rabattages doivent être traités de manière impérative.

N.B. :

Les nouvelles formulations à base d'arsenite de soude et de répulsifs ne seront vraisemblablement commercialisées à grande échelle que lors de la prochaine campagne. Elles remplaceront de manière impérative, les anciennes formulations, afin de respecter la législation qui interdit les traitements sans "répulsif faune sauvage".

La lutte contre l'Eutypa fait l'objet d'essais, il est recommandé d'utiliser préventivement une solution à base de benlate dans les vignes où le champignon est décelé. (dose 1,5 grammes par litre de solution).

EXCORIOSE :

Les périodes humides favorisent cette maladie qui sévit gravement sur de nombreux cépages dans les vallées et sur le littoral du Languedoc, le traitement effectué pendant l'hiver à base d'arsenite de soude est fondamental, et doit être complété, dans les situations très sensibles à la maladie, par des applications de fongicides de synthèse (mancozèbe...) effectuées après le départ de la végétation.

L'arsenite de soude, utilisé uniquement en période hivernale doit être utilisé à demi-dose (par rapport à celle retenue contre l'esca) : soit 625 grammes d'arsenite, ou 1,250 l. de solution commerciale par hectolitre d'eau.

COCHENILLES :

En présence de ces ravageurs, on peut choisir parmi les différentes formulations à base d'huiles : huiles jaunes pendant le repos de la végétation ou oléoparathions à proximité du débourrement. L'ensemble de la souche doit être traité.

Précautions :

Les produits conseillés sont très "agréssifs". Le port de bottes, gants et vêtements imperméables est recommandé. On ne traitera que par beau temps ; Arrêter toute application de ce type dès le gonflement des bourgeons.

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : V. LAGAUDE N° d'inscription P.P. 531 A.D

ARBORICULTURE FRUITIERE

Les interventions conseillées seront effectuées en mettant à profit les conditions climatiques favorables à l'exécution des traitements (absence de gel, de vent, belles journées ensoleillées).

PSYLLES DU POIRIER :

La lutte rationnelle contre ces ravageurs, mise au point depuis plusieurs années par l'I.N.R.A. (M.ATGER) permet de réduire très fortement les populations. En traitant tôt vers la mi-janvier, on obtient une diminution importante des colonies de psylles, ce qui se traduit par l'absence de toute pullulation en cours de saison.

L'intervention doit être faite à l'aide de colorants (D.N.O.C. à raison de 600 grammes, soit un kilo de produit commercial à l'hectolitre d'eau. On utilisera de 800 à 1200 litres d'eau à l'hectare.

Les pyréthrinoïdes peuvent également être préconisées, mais leur emploi est subordonné à un ajustement très précis de la date d'intervention.

Actuellement dans le département du GARD, poste de Nîmes, 50 % des femelles environ sont sexuellement mures et aptes à pondre, et si les températures douces persistent, les conditions seront rapidement favorables à l'évolution de ces ravageurs (température supérieures à 10°C).

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

MYZUS PERSICAE : pêchers, amandiers.

Le traitement à l'aide de colorants (600 g. matière active à l'hectolitre) ou d'oléoparathion (45 g. matière active à l'hectolitre) assure la destruction des oeufs de Myzus, il est nécessaire de bien "mouiller" l'ensemble des charpentières.

Le traitement sera effectué vers le 20 janvier si les conditions climatiques le permettent.

TRAITEMENTS D'HIVER (toutes espèces fruitières

Les applications à base de cuivre (bouillie bordelaise ou oxychlorure de cuivre) sont toujours conseillées car le renforcement des effets fongicides est indéniable et de plus ils offrent une protection contre les maladies d'origine bactérienne

Le curetage des chancres et les badigeonnages des plaies doivent être assurés. On utilise à cet effet des formulations du type KANKERTOX, SANTAR ...

Sur un plan général, les traitements d'hiver à base d'huiles jaunes et de cuivre sont recommandés sur les diverses essences fruitières en repos hivernal. Ils seront effectués par le temps favorable.

Note importante :

Plants fruitiers à noyau:en particulier pêcher, amandier ...

Quelle que soit la provenance, les arboriculteurs ont intéret à vérifier l'état sanitaire des racines, notamment la présence de galles, indice de Meloïdogynae.

En cas de doute, alerter le Service de la Protection des Végétaux : postes détéchés de Nîmes, Perpignan, Carcassonne, Montpellier ou la Station d'Avertissement.

A l'intention des abonnés qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription, nous précisons que ce bulletin est le dernier qui leur est adressé.

Pour le CHEF de CIRCONSCRIPTION,
L'INGENIEUR en CHEF d'AGRONOMIE, ADJOINT

G. THEISSEN

Tirage du 14 janvier 1982 - 1100 exemplaires

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

NOTE D'INFORMATION NATIONALE

LE CHANCRE COLORE DU PLATANE

Originaire des U.S.A. et introduit en France à l'occasion de la deuxième guerre mondiale, l'agent de la maladie du Chancre coloré du Platane est un champignon microscopique dénommé Ceratocystis fimbriata f. platani.

La maladie semble encore localisée en France, dans l'extrême sud-est (Bouches du Rhône, Vaucluse et Var). Elle est cependant en progrès et va connaître, si l'on n'y prend garde, une expansion à caractère accéléré.

Le parasite pénètre par une blessure, de la charpente et du tronc, et s'étend rapidement dans l'écorce et surtout dans le bois (1 à 2 m par an). Extérieurement de façon caractéristique, le front ou les marges de sa progression sont marqués par des veines d'écorce bleu-noir qui se mêlent de violet et d'orange. Quatre à cinq ans suffisent pour qu'un platane de cent ans même en pleine vigueur soit entièrement détruit.

Il n'existe actuellement aucun traitement chimique efficace, qu'il soit curatif ou préventif, permettant de guérir ou de protéger directement et pratiquement les platanes contre le chancre coloré.

Seule l'application rigoureuse de mesures prophylactiques simples peut permettre d'enrayer ou de retarder l'extension de la maladie.La propagation du champignon résultant essentiellement des activités humaines (taille, travaux de terrassement, bois divers....).Il conviendra de désinfecter les outils de taille, ainsi que des engins de travaux publics, de protéger les coupes et plaies par un onguent antiseptique. On aura soin de couper et détruire par le feu (bois et sciure) les arbres morts ou attaqués ainsi que leurs voisins immédiats.